ID: 038-253804363-20231213-BS_2023_62-DE

1

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 13 décembre 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

32 représentants 44 voix

Nombre de membres présents :

20 représentants 25 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2023/62

Objet : Création d'un poste de géomaticien

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	EYMERY Clémentine
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	GUSMEROLI Stéphane
GUIGUE Gilbert	MICHALLET Bernard
WOLFF Corine	MOREL Véronique
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	BELLINGHERY Éric
BAABAA Jimmy	DELCAMBRE Philippe
HABFAST Claus	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine
	MILLET Régine
	PICHON-MARTIN Bertrand
	SEGUIN Marie-José

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	LAVAL Sylvain
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix

Votants (en voix): 27 Exprimés (en voix): 27

Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Création d'un poste de géomaticien

La mission Système d'Information Territoriale assiste principalement les communes, mais aussi les intercommunalités, dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre de leurs compétences.

Cette mission du Parc de Chartreuse est reconnue pour sa technicité et participe largement à la mission d'expérimentation et d'innovation, qui est une des cinq missions dévolues par la loi aux Parcs naturels régionaux. Cette mission a d'ailleurs bénéficié à de nombreuses reprises de distinction nationale (géo awards) pour le développement d'applications.

De nombreuses autres applications sont en cours de développement comme sur le thème des obligations légales de débroussaillement.

Le déploiement d'autres applications est prévu sur les deux prochaines années, comme par exemple:

- Géotrek pour la gestion et la valorisation des sentiers de randonnée (projet piloté par la mission tourisme).
- Géonature pour la gestion et la valorisation des données naturalistes (projet piloté par la mission biodiversité).

Aussi, compte tenu de la charge de travail à assurer sur cette mission, il est proposé de créer un emploi à temps complet de géomaticien.

Le chargé de mission bénéficiera de l'appui du responsable de la mission Système d'Information Territoriale.

Il travaillera en lien étroit avec les missions tourisme, pour le déploiement de Géotrek, et Biodiversité, pour le déploiement de Géonature.

Il accompagnera l'équipe à l'utilisation des outils géomatiques, notamment dans la mise en œuvre du dispositif d'évaluation.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- D'acter la création d'un emploi non permanent (articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique) de géomaticien à temps complet à compter du 1er janvier 2024,
- D'acter le principe que cet emploi pourrait être pourvu par un apprenti.
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 13 décembre 2023, Pour copie conforme, Le Président

Syndia

Publiée le

14 DEC. 2023

FICHE DE POSTE



Intitulé du poste : Chargé(e) de projet géomatique (ou animateur de projets géomatique)

Service: Mission Système d'Information Territorial

Date de création : 04/12/2023 Date de dernière mise à jour :

La fiche de poste définit le cadre des responsabilités et des activités selon les besoins de l'organisation en place. Elle n'est pas figée, et peut évoluer selon les besoins de l'organisation. Les modifications conduiront à la mise à jour de la fiche de poste.

Missions

1/ Activités principales

Le chargé de mission, avec l'appui du responsable de la mission système d'information territorial, devra :

- Participer au développement du système d'information territorial du Parc.
- Former et assister les utilisateurs du système d'information territorial.
- Accompagner l'équipe à l'utilisation des outils géomatiques.
- Assurer l'acquisition, la production, la gestion et l'exploitation de l'information géographiques sur les thématiques propres au Parc de Chartreuse :
 - o Production des supports cartographiques et statistiques à la demande.
 - Administration d'outil web SIG :
 - Géotrek pour la gestion et la valorisation des sentiers de randonnée (projet piloté par la mission tourisme)
 - Géonature pour la gestion et la valorisation des données naturalistes (projet piloté par la mission biodiversité).
- Assurer une veille technique et méthodologique dans ses domaines et participer aux réseaux d'acteurs locaux, régionaux et nationaux.
- Mettre en œuvre le dispositif global d'évaluation au sein du Parc (en lien avec la direction) notamment en accompagnant les agents dans le renseignement des indicateurs de suivi et en animant l'outil de suivi (interne et/ou EVA).

2/ Activités secondaires

- Participer aux actions transversales conduites par le Parc au titre de son activité générale (animations spécifiques, etc.).

Profil recherché

- Niveau minimum Bac +3 (en géomatique, système d'information ...)
- Compétences en géomatique : acquisition, administration, traitement, analyse et diffusion des données géographiques.
- Pratique courante des SIG (QGis) et des langages HTML, Javascript et SQL.
- Conception et administration de bases de données (PostgreSQL/PostGIS).
- Conception de documentation utilisateur, formation
- Capacités de travail en équipe, d'autonomie et de prise de responsabilités.
- Aptitudes rédactionnelles, relationnelles et d'animation.

Niveau de recrutement

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Statut

Le poste sera pourvu par voie contractuelle dans le cadre des articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique.